



Rentrée des stagiaires
FSU Aura Lycées CAEN
Évaluation LSU
Carte des langues Devoirs faits
Colloque Services publics
Mutations CAPA HC Retraités
Stages syndicaux

Éditorial

En marche vers un nouveau monde... sur un air de déjà vu

Nouveau président, nouvelle assemblée, nouveau personnel politique... nouveaux espoirs ? Alors là, faut quand même pas rêver : vieilles recettes pour de vieilles lunes !

Casser le code du travail, le Médef en avait rêvé, E. Macron ministre l'a ébauché, E. Macron président voudrait le réaliser. Jour de carence pour les fonctionnaires, le retour ; gel du point d'indice... on venait juste de tenter un dégel timide, mais on pouvait encore pousser un peu, la débâcle ne menaçait pas !

Et côté École, que dire ? Dans notre académie, ce sont 177 postes qui sont restés vacants à l'issue du mouvement intra, auxquels il faut encore ajouter 55 postes de titulaires remplaçants qui ont été bloqués. Cela s'appelle crise de recrutement, mais nous l'avons déjà dit.

Non, la rentrée ne s'annonce pas bien, les effectifs seront lourds et des secteurs ont déjà déposé des préavis de grève, notamment celui d'Échirolles en Isère où la mise en concurrence

des établissements et les jeux de dupes autour de la carte scolaire mettent le feu aux poudres.

Nous ferons les comptes à l'aube de la rentrée, et très précisément le jeudi 31 août, de 9h à 17h à la bourse du travail de Grenoble, en conseil syndical, avec vraisemblablement une conférence de presse en fin de matinée.

D'ici là, nos collègues, nouve-aux/lles dans l'académie et/ou dans nos métiers vont prendre leur poste : nous leur souhaitons la bienvenue et sommes à leur écoute, en particulier pour les stagiaires.

Et pour tous-tes, ne marchons pas, couchons nous, sur le sable, dans l'herbe, sous les arbres pour reprendre toutes les forces dont nous aurons besoin. **Oui, nous serons combatifs et défendrons bec et ongles la justice sociale, la solidarité : c'est dans cette dynamique que vit la modernité !**

Bonnes, bonnes vacances !

Corinne Baffert

Stagiaires : on connaît la chanson

Les années se suivent et se ressemblent. Système qui s'emballa, machine qui s'enraye ? On ne sait pas trop si tout est prévu d'avance pour formater et mettre au pas les profs dès leur entrée dans le métier ou s'il n'y a personne à la barre et finalement pas grand monde pour dénoncer les absurdités du système.

À l'issue du mouvement Intra 2017, on compte 177 postes vacants rien que dans notre académie. Chaque année aux concours de recrutement du second degré de trop nombreux postes restent non pourvus (1716 postes aux concours externes en 2016, selon les études et statistiques de la DEPP¹). Ici on joue sur les heures supplémentaires, là on ferme des zones de remplacement, ailleurs, on fait appel à des contractuels bien obligés d'accepter des conditions de travail de plus en plus dégradées. Mais cela finit par se voir : à la rentrée, il manquera des enseignants, CPE et CO-Psy.

Du côté des conditions d'entrée dans le métier, c'est toujours la même chanson : épuisement, surcharge inutile de travail, infantilisation et inadaptation de certains modules de formation... Le mouvement des stagiaires cette année a mis sur la scène les mêmes revendications que les cohortes précédentes. Nous avons assisté à un concert de reprises lors du CHSCT académique où les mêmes tonalités ont servi aux compositions des avis. Le groupe de travail convoqué en toute fin d'année n'a pas été le lieu d'avancées notables. Pire, le rectorat adopte une nouvelle version de la bienveillance en n'offrant pas aux stagiaires en difficulté lors de leur première année de stage la possibilité d'un renouvellement systématique, ce qui était la règle tacite pour les situations les plus courantes. Nous avançons à petits pas avec le risque d'un surplace où le rectorat, comme pour les affectations cette année, est incapable de mettre ses paroles en musique. Alors que le rectorat s'était engagé à communiquer la liste des affectations des stagiaires le jeudi 13 juillet au soir aux organisations syndicales pour contrôle, il n'a réussi qu'à informer directement, sans consulter au préalable les élus du personnel, les stagiaires de leurs affectations le mardi 18 ! Vite, vite, il faut tenir un rythme imposé avec un flot de fausses notes.

Un nouvel air pour la rentrée ?

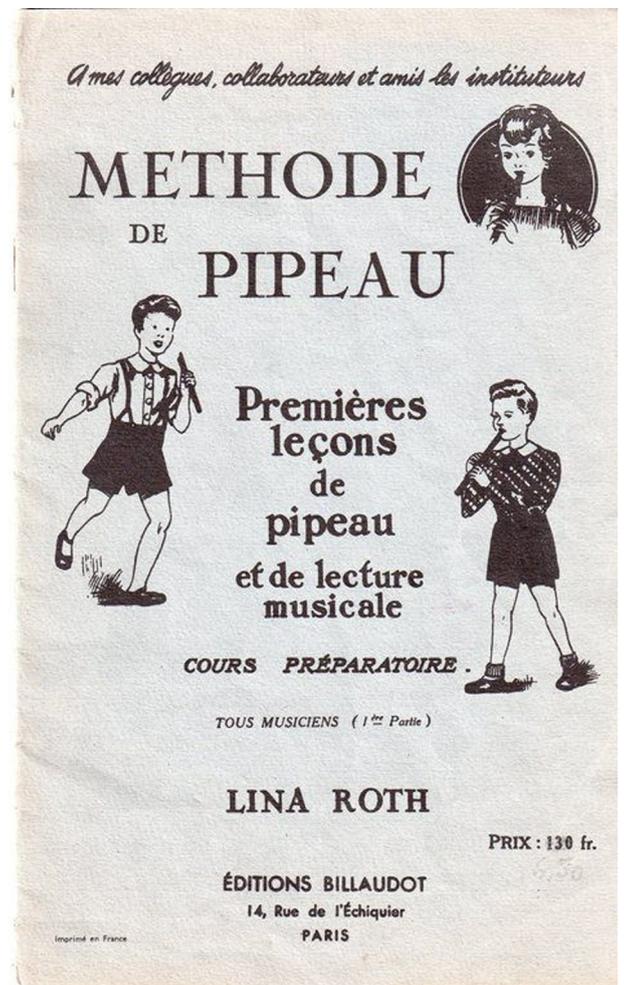
Notre nouveau ministre nous promet une rentrée en musique pour accueillir les élèves.² Qu'est-il donc prévu pour les stagiaires ? Un nouveau morceau de pipeau ?

Au-delà des effets d'annonce, le (maigre) programme du candidat ex-futur président Macron sur le recrutement et la formation des enseignants, n'apporte pas de solutions bien concrètes :

« Les enseignants, qui œuvrent au quotidien pour la réussite des élèves, doivent être assurés de la confiance placée en eux. Leur travail doit faire l'objet d'une plus grande reconnaissance de la nation, qui respecte leurs savoirs professionnels et investit dans leur développement. Aujourd'hui : les enseignants se sentent insuffisamment préparés, débutent souvent dans des établissements ou des conditions difficiles et souffrent d'un manque de confiance comme de reconnaissance. Demain : les enseignants débiteront dans de meilleures conditions et seront mieux formés... »³

« Paroles, paroles, paroles ! »⁴

On ne le répétera jamais assez ! OUI, enseigner est un métier qui s'apprend, OUI il faut une formation progressive, exigeante et de qualité. NON, il ne peut pas s'agir d'une formation au rabais. NON, on ne peut pas en une seule année assurer un mi-temps de cours en établissement, valider un M2, rédiger un mémoire conséquent et pertinent sans y laisser un petit bout de sa santé, de son moral, de sa vie personnelle et familiale.



Il faudra bien plus qu'une rentrée en musique pour faire taire les revendications bien légitimes des stagiaires et enrayer une crise de recrutement sans précédent. Pourtant, en regardant les magnifiques vidéos de propagande du site ministériel « devenir enseignant », on serait presque tentés de se prendre au jeu et de proposer le chant suivant pour la rentrée des stagiaires :

« *Le front haut et l'âme fière
Marchant du pas de nos anciens
Nous suivons dans la poussière
Un glorieux chemin* »⁵

Mais comme cela fait plusieurs années que l'on accompagne sur le terrain nos collègues débutants, on constate qu'après quelques mois, ils seraient plutôt enclins à entonner cet air ci :

« *Je m'souviens, ma mère m'aimait
Et je suis aux galères...
J'ai pas tué, j'ai pas volé
Mais j'ai pas cru ma mère ...* »⁶

Et s'il arrive parfois que l'administration veuille bien recueillir leurs doléances, c'est ce refrain-là qui leur est donné pour toute réponse :

« *Dans la vie faut pas s'en faire...
Ces petites misères seront passagères tout ça s'arrangera !* »⁷

Au SNES, on la connaît cette chanson et, quel que soit l'air du temps, les militants seront encore là l'année prochaine pour soutenir et accompagner les collègues stagiaires.

Cécile Sanchez

1. Études et statistiques de la DEPP : <http://www.education.gouv.fr>
2. Information - Jean-Michel Blanquer – 21/06/2017 sur le dispositif rentrée des élèves « en musique » le 4/09 <http://www.education.gouv.fr>
3. Programme éducation du candidat Macron, <https://en-marche.fr>
4. Dalida et Alain Delon (ou Macron et Blanquer), *Paroles, paroles*.
5. *Le front haut et l'âme fière* - Chant du 5^e régiment étranger d'infanterie.
6. *Le Galérien-stagiaire*, chanson populaire française écrite par Maurice Druon en 1942, ou la *plainte d'un galérien qui regrette de ne pas avoir écouté sa mère*.
7. Maurice Chevalier, ancien recteur, *Dans la vie faut pas s'en faire*.



Rentrée 2017 : accompagner et défendre les stagiaires

Cela a commencé fin juin et continue tout le mois de juillet. Derrière le téléphone ou un écran, il s'agit de répondre aux demandes de conseil, et aussi de guider pour des demandes de recours, au niveau de l'académie et au niveau national, sur les affectations et sur les modalités de stage.

Cet engagement continuera dès la fin août avec la présence du SNES-FSU lors des journées de prérentrée imposées pour les stagiaires, avant la prérentrée officielle.

Cela se déroulera sur le campus de Grenoble et tous les collègues sont invités à nous rejoindre le mardi 29 août à l'aube !

Tout au long de l'année, les militants du SNES-FSU assurent des permanences hebdomadaires sur les sites de l'Espé à Grenoble et Chambéry tous les mardis.

Accueillir les stagiaires dans les établissements : le rôle central du S1

Il est primordial de prendre contact dès la prérentrée dans les établissements et de les accompagner dans leurs différentes démarches.

Merci de recueillir les adresses méls des stagiaires pour leur permettre de recevoir les informations de notre liste de diffusion et de leur rappeler les permanences à l'Espé.

Pour toute question : stagiaire@grenoble.snes.edu

FSU Auvergne-Rhône-Alpes, AURA, AURA, AURA !

La réforme de l'État et la constitution de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes ont conduit la FSU à se doter d'un nouveau Conseil Fédéral Régional (CFR) par fusion des instances qui existaient dans les deux anciennes régions. Installé en septembre dernier, ce CFR s'est doté d'un bureau exécutif, dont trois co-secrétaires régionaux, issus de chacune des académies de la nouvelle région.

Dès cette mise en place, et malgré la difficulté de fonctionner à distance sur une aire aussi vaste, le secrétariat a dû se saisir de dossiers urgents : baisse des dotations de fonctionnement des lycées, suivi du parc informatique, travaux lourds en suspend en attente du prochain PPI, gestion des personnels territoriaux et du service de restauration scolaire, orientation et formation professionnelle, etc. Une audience a été demandée, sur ces questions, à l'exécutif régional.

Dans le même temps, la FSU régionale se doit de coordonner nos interventions dans les instances des services de l'État en région et, pour ce qui concerne l'EN dont le second degré, dans les trois académies qui viennent de se constituer en « région académique » sous la prééminence de la rectrice de Lyon.

Jacques Agnès, co-secrétaire régional

La restauration scolaire, au cœur de notre projet éducatif !

Les personnels en charge du service de restauration, en cuisine comme dans les services d'intendance, et avec eux l'ensembles des communautés éducatives des lycées ont été particulièrement émus des propos tenus publiquement par le Président de notre Région : « Les cuisiniers des lycées font de la merde et ne font que des repas sans goût ». Sans polémiquer sur la forme qui ne relève pas d'une grande distinction, nous voulons d'abord témoigner que cela a été ressenti comme une véritable agression. Cette assertion appelle quelques observations et questions.

Tout d'abord, elle révèle un très grand mépris pour les personnels, ceux de la Région et ceux de l'État, qui mettent tout en œuvre pour assurer une restauration scolaire de qualité.

La restauration scolaire incombe à la Région. Quels dispositifs a-t-elle mis en place pour assurer le fonctionnement de ce service ? Des recrutements de personnels pour étoffer les équipes de cuisine ? Un groupement d'achat régional qui permettrait d'acquérir les matières premières à moindre coût ?

En réalité la restauration scolaire remplit un rôle social et éducatif essentiel. Le prix moyen du repas est facturé aux alentours de 4.50 € aux familles dont 22,5 % correspondant à la participation des familles aux salaires des agents territoriaux, 1,75 % au titre du fonds commun des services d'hébergement, ces deux prélèvements étant reversés à la Région ; un pourcentage variable de cette somme, fixé par le Conseil d'administration de l'établissement constitue la participation aux charges communes ; il reste environ 2.00 € de denrées alimentaires sur le plateau repas. Pour cette somme, les élèves se voient servir des repas variés et équilibrés qui, pour certains d'entre eux, sont le seul repas équilibré et parfois même le seul repas de la journée.

Cette réalité ne pouvant être ignorée de l'exécutif régional, la FSU s'interroge sur le sens de cette agression verbale et les intentions de la Région en matière de devenir de la restauration scolaire. Elle assure de son soutien les personnels ainsi insultés et réaffirme son attachement au service public.

L'exécutif régional ne peut ignorer non plus le rôle pédagogique de la restauration scolaire dans les lycées, qu'il s'agisse du « savoir être ensemble à table », de l'apprentissage du goût et de la diversité des mets, en relation avec les programmes de sciences de la vie ou de géographie, des découvertes de cultures du repas différentes (repas à thèmes) ou des enjeux de développement durable : les services de restaurations sont au cœur des projets de « lycées éco-responsables », que ce soit par les circuits d'approvisionnement ou par la gestion des déchets.



Accueil et entretien des lycées

Depuis 10 ans, les personnels ouvriers ou techniciens d'accueil, de service, d'entretien et de maintenance des lycées ont été transférés de l'Etat à la Région. Depuis quelques temps, la FSU constate un certain nombre de difficultés dans les lycées pour faire remplir ces missions. La principale raison semble en être l'insuffisance de recrutement, y compris sur les postes existant et budgetés ; le recours aux personnels contractuels et donc précaires s'est développé, tant sur les postes à l'année que pour le remplacement des titulaires, qu'il s'agisse de congés, de mobilité ou même de départs en retraite en cours d'année scolaire. Ce recours systématique à la précarité des contrats a pour conséquence de nombreux dysfonctionnements dans les établissements :

- retard pris dans le recrutement des contractuels ;
- interruption des contrats pendant les congés scolaires les jours de congés payés sont pris pendant la période de présence des élèves, alors même que des travaux sont nécessaires et avaient été prévus lors des permanences ;
- les contractuels font 35 heures par semaine contre 40 heures pour les titulaires ;
- rotation rapide des personnes qui obère leur intégration dans la communauté éducative.

Pendant la vacance des supports, le travail reste entier dans les lycées et pèsent sur ceux qui sont en fonction ; cette réalité est source de tensions, entre collègues et avec la hiérarchie et peut contribuer à accroître le mal-être au travail et des problèmes de santé susceptibles de générer des arrêts de travail supplémentaires et donc, dans le contexte actuel, le recours à la précarité. Cette situation pèse sur le climat et la vie quotidienne de nos lycées ; c'est l'ensemble des élèves et de la communauté éducative qui en pâtit. Avec nos collègues du SNUter, exigeons les postes et les recrutements nécessaires !

Comité académique de l'Éducation nationale : la déclaration à laquelle ils n'échapperont pas !

Alors que tous les représentants de la FSU sont présents fin juin dans la période toujours surchargée des examens, groupe de travail, CAPA, mutations et préparation de la rentrée dans les établissements, les élus, membres du Comité académique de l'Éducation nationale ne daignent pas répondre à leur convocation, repoussant par manque de quorum le CAEN au 10 juillet.

Notre CAEN est réuni alors que s'ouvre une nouvelle législature ; après un an de marathon politique, les différents pouvoirs de l'Etat sont installés et les premières annonces sont faites par le ministre de l'Éducation nationale. Certaines de ces annonces vont dans un sens attendu par les personnels, telles que l'abaissement des effectifs des classes d'apprentissage de la lecture dans les établissements les plus défavorisés ou le rétablissement des classes bilingues en collège.

Mais ces mesures n'étant pas accompagnées du rétablissement des moyens nécessaires, nous avons à craindre soit un effet d'annonce sans effet réel sur le terrain, soit leur financement par la suppression de moyens affectés ailleurs, tels que le dispositif « plus de maîtres que de classes » dans le premier degré ou l'alourdissement des effectifs des classes, divisions et groupes dans les autres écoles ou les autres enseignements en collège.

D'autres annonces ou intentions connues sont encore plus menaçantes. La FSU sera vigilante à ce que le premier et le second degré dans son ensemble soit réellement ouverts à tous les jeunes et à ce que le baccalauréat reste un diplôme national et le premier grade universitaire.

L'aggravation des conditions de travail, liées aux tensions de la société comme à la perte d'image de l'Ecole, la faiblesse des rémunérations et l'absence de réelles perspectives de carrière sont à l'origine d'une grave crise de recrutement, en particulier chez les enseignants : des concours ne pourvoient pas tous les postes offerts et le nombre de démissions réelles ou envisagées augmentent chez les stagiaires et jeunes titulaires : la question de la revalorisation de nos métiers et de leur image est aujourd'hui d'une urgence prégnante. Et ce ne sont pas les jonctions verticales qui peuvent y contribuer.

Pour ce qui est de la Région, la FSU tient à rappeler qu'elle n'a toujours pas eu de réponse à la demande d'audience adressée à l'exécutif régional sur un certain nombre de questions en mars et rappelée ici en mai dernier, comme dans les deux autres CAEN de la Région. Nous n'avons pas de réponse non plus aux remarques que nous avons faites sur le PPI fantôme ignoré même du CESER ou le CPRDFOP dont le CREFOP a du mal à connaître les grandes lignes. On peut se demander s'il y a un pilote dans l'avion.

LSU, le rectorat répond au SNES-FSU

Devant les pressions exercées par des chefs d'établissement sur l'utilisation de logiciels privés, de référentiels de compétences imposés, le SNES-FSU académique avait écrit à notre rectrice pour que soient rappelés aux chefs d'établissement les textes, à savoir que l'évaluation était du ressort des enseignants et que seul le LSU était réglementaire, et non les divers outils privés.

La réponse nous est arrivée sous la plume du délégué académique au numérique qui nous rappelle les différentes phases de l'évaluation et que l'évaluation de nos élèves relève bien de la liberté pédagogique (mais bon, cela serait tout de même bien qu'il y ait une réflexion commune, etc.).

Pour les évaluations intermédiaires (par trimestre) et de fin de cycle, il faut un outil partagé par l'ensemble de la communauté éducative, qui peut être le LSU ou un logiciel tiers.

Bref, une non réponse digne de la plus grande langue de bois avec un vocabulaire bien approprié :

outil partagé, autonomie, communauté éducative, souplesse, réflexion pédagogique au sein de l'établissement...

Il ne manque que *chef d'établissement* pour remettre de l'ordre dans tout ça !

LSU : quelle évaluation pour quelle École ?

Le SNES-FSU dénonce depuis le début une réforme du collège comptable ET aussi pédagogique avec un contrôle de nos pratiques accru.

Les annonces du ministre et la publication du nouvel arrêté qui assouplit le cadre des EPI et de l'AP, qui conduit à la réouverture de classes bilangues (voir ci-contre) et qui redonne des heures aux enseignements des langues anciennes, ne sont pas un détricotage de la réforme ; les heures perdues pour les élèves ne sont pas récupérées et le poids de l'autonomie est renforcé.

Depuis l'arrivée de ce nouveau ministère, le SNES et la FSU ont demandé une réécriture des textes sur l'évaluation des élèves et continuent de condamner l'imposition du LSU comme outil d'évaluation.

La mise en place du LSU dans les établissements ne s'est pas faite sans tensions et oppositions, avec un calendrier totalement différent selon les établissements, beaucoup ne découvrant le LSU que par les huit domaines de compétences à enseigner en fin de Sixième et pour le DNB et l'orientation.

L'année prochaine va être celle du déploiement, autant dans le premier degré que dans les collèges.

Le SNES académique a pris l'initiative, suite aux débats en CA académique, d'organiser avec les collègues du premier degré et les autres syndicats du second degré de la FSU

un stage syndical sur la conception de l'École portée par le LSU

le mardi 10 octobre 2017 à la bourse de travail de Grenoble

Soyons nombreux, collègues du premier et du second degré, pour s'informer, échanger et construire la mobilisation pour mettre à mal la politique de contrôle sociale de nos élèves et de contrôle de nos métiers.

Motion « Livret Scolaire Unique », CAA de Grenoble du 12 juin 2017

Contre le L.S.U. : s'opposer dès septembre

La fin de l'année, dans les collèges, a été marquée par la mise en place concrète du L.S.U. pour les collègues, sommés de remplir un outil dont le sens pédagogique leur échappait logiquement. Un travail absurde en plus, sous la pression de l'orientation des élèves de 3^e et de la hiérarchie.

La C.A. académique a, en mars dernier, critiqué ce L.S.U. sur le plan pédagogique mais aussi au niveau de la lourdeur du travail demandé et des risques en terme de libertés et de contrôles dans un contexte de fichage généralisé.

L'arrivée de notre nouveau ministre ne peut qu'amplifier nos craintes : évaluation, sélection, et numérique sont en effet des éléments centraux dans ses projets de réformes. Il y a donc fort à craindre que les logiques les plus dommageables du L.S.U. soient confirmées et amplifiées si nous ne nous y opposons pas frontalement.

Le Snes national doit donc, lors de ses discussions avec le ministère, demander clairement la fin de ce dispositif, et s'opposer à tout type de réforme conduisant au même type de fichier. Dans l'académie, le Snes encouragera et participera à des initiatives fédérales et unitaires afin de construire l'opposition au L.S.U. dès la rentrée de septembre.

Adoptée à l'unanimité

Carte des langues, des réouvertures en collège

Les collèges de l'académie avaient payé le prix fort avec la fermeture de plus de 160 suppressions liées à la réforme du collège. Faisant suite aux annonces du nouveau ministre, le rectorat a convoqué à la hâte la Commission académique sur les langues vivantes, la vieille du Comité technique académique de juin, pour ouvrir de nouvelles bilangues à la rentrée 2017.

Une trentaine de bilangues en allemand, italien et espagnol ont ainsi été ouvertes dans l'académie, sur demande des établissements, et aussi sollicitations des IA-DASEN. La FSU a acté positivement ces réouvertures et elle est la seule organisation syndicale à avoir pris la parole lors de cette commission et lors du CTA ! Nous sommes particulièrement intervenus sur la nécessité de développer les bilangues dans les établissements de l'éducation prioritaire et avons été entendus lors des examens des demandes, particulièrement pour le département de la Haute-Savoie où la question de l'origine sociale des collégiens était importante dans les collèges proposés pour une ouverture.

Cependant, nous sommes loin du compte ! La crise de recrutement et le manque de moyen ont conditionné les ouvertures de bilangues.

Pour le SNES-FSU, l'ouverture des bilangues est une demande forte des collègues et elle peut favoriser la mixité sociale des établissements. Cependant, nous ne pouvons que regretter que cela se fasse dans l'urgence et qu'une réelle réflexion sur l'enseignement des langues vivantes ne soit pas menée dans l'académie. Malgré l'ouverture de bilangues, chaque collégien ne se voit pas ouverte la possibilité d'étudier une seconde langue dès la Sixième... sauf à aller dans le privé !

Au niveau des LV2, la FSU a obtenu que le projet de suppression à terme du chinois dans les collèges de l'éducation prioritaire de Grenoble soit abandonné. Cependant, l'absence d'un enseignant titulaire est un problème sur lequel nous serons particulièrement vigilants.

Devoirs faits : la vigilance s'impose !

Lors du CTA de juin, la rectrice a fait un point d'information sur le dispositif *Devoirs faits* annoncé à grands renforts des médias par le ministre. Peu de réponses sur son fonctionnement qui vient en lieu et place de l'accompagnement éducatif initié par Sarkozy et aujourd'hui restreint aux collèges de l'éducation prioritaire et aux sortants des RRS pour l'essentiel.

Le dispositif devrait être mis en place pour la Toussaint et s'adressera aux élèves volontaires. Il « permettra aux élèves de pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter leurs leçons, ou exercer leur mémoire et leur sens de l'analyse ».

Sur la question de l'encadrement, c'est l'explosion : les enseignants volontaires, les assistants d'éducation, les jeunes en service civique, mais encore les associations agréées éducatives complémentaires de l'enseignement public, les membres de la réserve citoyenne de l'éducation nationale, les partenariats locaux.

Impossible de préciser dans quelle proportion les acteurs de cette liste interviendront. Mais, en cette fin d'année, les annonces pour recruter des services civiques dans le premier degré pleuvent et il est fort à parier que cela va arriver dans les collèges.

Au niveau national, 150 millions d'euros sont prévus pour payer en HSE les enseignants qui les encadreront. Cependant, les AED, dont les missions comportent l'aide aux devoirs, sont aussi pressentis, ainsi que des volontaires du service civique (VSC) et des associations. Les VSC seraient attribués à l'établissement sur la base d'une « offre de mission » renseignée par la direction, et tutorés par des enseignants. Deux VCS (avec quelles qualifications ?) pourraient être attribués à chaque collège, sur la base de 30h hebdomadaires chacun. Ce quota horaire est trop élevé par rapport au besoin : s'agit-il de faire prendre en charge par des bénévoles indemnisés les missions des salariés que sont les AED ? Le SNES-FSU conteste ce détournement de l'engagement des jeunes, qui n'ont pas à servir de bouche-trou aux équipes de vie scolaire. La priorité est au recrutement de CPE et AED.

Il faudra être particulièrement vigilant afin que ne se produise pas un grand n'importe quoi dans les établissements !

François Lecoïnte

Colloque Services Publics à Grenoble

Jeudi 11 mai 2017 s'est déroulé à la Bourse du travail de Grenoble un colloque sur les services publics « à la française » à l'initiative de la commission académique actifs-retraités du SNES. Cette première initiative a réuni une quarantaine de collègues, des intervenants nationaux de notre organisation syndicale et des responsables de la CGT Santé et de SUD PTT.

En ouverture des travaux, Gérard Aschieri a situé la réflexion dans une perspective historique sur la Fonction Publique et les services publics. Son exposé a insisté sur la nécessité et la modernité du statut des fonctionnaires, garant de leur indépendance vis-à-vis des pressions extérieures, de la continuité de l'action publique et de l'égalité de traitement des usagers. Il a réfuté les critiques sur le coût de la F.P au regard des besoins débattus par la société, sur sa rigidité et sa complexité, donnant « des éléments objectifs pour mener des batailles en ayant la possibilité de les gagner ».

Benoit Teste a centré son intervention sur le nouveau management public dans l'Education nationale : évaluation tous azimuts, pilotage par les indicateurs de performance, contractualisation, adaptation au local via l'autonomie et le pouvoir renforcé des chefs d'établissement. Autant de modalités à l'œuvre dans la réforme des collèges qui va à l'inverse de l'intérêt général et de la qualité du système éducatif. Quel écho de ses propos dans ceux de nos « invités » sur les évolutions de l'hôpital public et la Poste à l'aune de la rentabilité : effets dévastateurs sur la nature des missions, sur l'organisation du travail, sur les personnels touchés par des suppressions massives d'emplois, par une mobilité forcée, par une précarité et une flexibilité accrues. Ces changements qui, soi-disant, produisent une amélioration de l'efficacité de l'action publique, ne relèvent pas d'une gestion neutre : les trois intervenants ont souligné la volonté idéologique, sur le modèle du privé et du marché, de rompre avec la culture et l'expertise professionnelle des agents et de casser les collectifs de travail.

Quels services publics pour mieux répondre aux besoins des usagers, avec quelle gestion, quel financement et quels agents ? En préambule, ont été rappelées les conditions pour garantir l'avenir des services publics : mener bataille sur la solidarité (intergénérationnelle inclus), sur le sens et l'utilisation de l'impôt, sur la gestion démocratique des services publics en donnant la parole aux usagers, « une parole complète, dont celle des familles les plus démunies ». C'est Marylène Cahouet qui a illustré cette question avec la perte d'autonomie des personnes âgées, en exposant les propositions FSU « d'une prise en charge solidaire dans le cadre de la Sécurité sociale par les services publics avec des personnels formés, qualifiés et reconnus ». Ces réponses ont été confrontées avec beaucoup d'intérêt à celles de la CGT.

Tous ces échanges permettent d'affiner nos propositions et de les partager dans le SNES, d'envisager aussi des thèmes de formation syndicale (ce qu'est un fonctionnaire). Ils sont utiles aussi, dans notre réflexion : comment, avec qui débattre et agir afin d'aller vers des convergences alors que rassembler les forces syndicales est difficile et faire avancer notre mandat d'unification encore plus ?

Rendez-vous a été pris à la rentrée scolaire par Corinne Baffert, secrétaire du S3, avec les représentants CGT et Solidaires pour travailler ensemble localement, par exemple sur les questions de santé, et co-construire des initiatives qui réunissent les personnels. Un débouché positif à cette journée enrichissante, qui en amènera d'autres dans une période où l'école, la Fonction Publique et les services publics, les retraites et la Sécurité sociale sont au cœur de des enjeux.

Marie-Laurence Moros, retraitée et chargée de l'organisation du colloque

Motion de la CA académique suite à l'incendie du collège Lucie Aubrac de Grenoble

Nous avons appris avec émotion l'incendie du collège de la Villeneuve, Lucie Aubrac, à Grenoble durant la nuit du 11 juin.

Nous tenons à affirmer notre soutien à nos collègues, à leurs élèves et familles.

Le chef de cabinet du recteur, que nous avons joint, a fait état de dégâts très importants, qui compromettent la rentrée dans l'établissement.

Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant, dès les jours qui viennent, aux conditions de rentrée qui seront proposées.

Les sections départementale de l'Isère et académique se tiennent à la disposition des collègues touchés-es durant cette période difficile et seront à leurs côtés pour envisager les suites.

Adoptée à l'unanimité des 21 présents

CA académique du 12 juin 2017

Notre CA académique se tient après le premier tour des élections législatives, marquée par une abstention record (plus d'un électeur sur deux ne se s'est pas déplacé) et la projection d'une future Assemblée nationale godillot à la solde du président Macron, caractérisée par sa grande homogénéité sociale, bien loin de refléter la société dans sa diversité. On peut peut-être y trouver une des causes de l'abstention. En tous cas, le résultat d'une campagne de communication inouïe sur le renouvellement, séduisant des électeurs déboussolés.

La politique du quinquennat précédent n'a fait qu'amplifier, en faisant le choix du libéralisme et de l'austérité, les conséquences de la crise économique, servant elles-mêmes d'alibi : chômage de longue durée, dégradation du pouvoir d'achat, précarité accrue, paupérisation des retraités, remise en cause des services publics et de la protection sociale...

Bien loin d'ouvrir la société, le nouveau régime cherche à mettre un tour d'écrou supplémentaire en étudiant comment transposer dans le droit commun les pires mesures de l'état d'urgence, celles en particulier touchant au droit de manifestation et à la liberté d'expression. Tout est mis en place pour éviter une contestation possible sur un programme qui consisterait à liquider le modèle social français au profit d'une mise en conformité avec la mondialisation libérale : libéralisation accrue du marché du travail, « la réforme » par ordonnances du code du travail, liquidation du système de retraites par répartition à prestations définies, privatisation ou libéralisation des services publics, dont l'éducation et l'enseignement supérieur, étatisation de la gestion des organismes paritaires (UNEDIC, Retraites, formation professionnelle). L'augmentation de la CSG a pour but de faire financer la suppression des cotisations salariales (maladie et famille) par les ménages et les retraités qui verront une baisse de leur pension d'au moins 1,7%, et va se traduire par un alourdissement de la fiscalité, en particulier pour les fonctionnaires. La Fonction Publique est désignée comme une variable d'ajustement budgétaire, comme l'illustrent la volonté de rétablir le jour de carence, l'annonce d'un nouveau gel de la valeur du point d'indice en 2017, la réforme du code des pensions... Tout cela dans une confusion entretenue avec des vraies fausses fuites orchestrées dans la presse, le muselage et la complicité des médias.

Dans l'éducation, les assouplissements de la réforme du collège, le retour éventuel du redoublement, la réintroduction d'une possible LV2 en Sixième et des langues anciennes sont une première réponse à nos mobilisations. Mais ces mesures sont proposées à moyens constants et ne touchent pas au cœur de la réforme du Collège (grilles horaires, évaluation, évacuation des savoirs), voire amplifient l'autonomie du chef d'établissement. Le ministre Blanquer, comme sous Chatel-Sarkozy, ne cache ainsi pas son souhait d'accroître les prérogatives des chefs d'établissements, d'instaurer une hiérarchie pédagogique intermédiaire au sein des établissements, de généraliser la contractualisation des moyens, de libérer l'expérimentation, de rétablir la rémunération et la carrière des professeurs au mérite, de supprimer les grilles horaires nationales, d'accroître la part de contrôle continu au baccalauréat, de mettre en place des parcours scolaires différenciés précoces, d'accroître les prérogatives des Régions sur les formations professionnelles initiales et de favoriser l'apprentissage...

C'est contre tous ces projets que le SNES-FSU doit se mobiliser.

Dans notre académie, la crise du recrutement montre tous ses effets : c'est ainsi que le projet de mouvement laisse 177 postes vacants et supprime 52 postes sur ZR. Le défi est immense pour endiguer la crise de recrutement qui touche nos métiers. Sans un engagement dans la voie des pré-recrutements et une revalorisation substantielle de nos métiers, on ne peut que redouter la liquidation du service public de l'Éducation nationale avec une précarisation qui n'est pas sans rappeler les évolutions de La Poste ou de France Telecom.

Dans ce contexte, les forces sociales doivent prendre toute leur place dans l'opposition et la reconstruction d'une alternative porteuse de solidarité et de justice sociale.

Le SNES doit mener une campagne sur la réalité et les fonctions des services publics et de la protection sociale en rappelant les principes de redistribution des richesses, de solidarité et de justice sociale qui ont porté leur édification. Les retraités continueront à se battre pour leurs revendications aux côtés des actifs, et aussi avec le groupe des 9 organisations de retraités (CGT, FO, CGC, CFTC, FSU, FGR, Solidaires, LSR, Solidaires ensemble).

La FSU doit être moteur dans l'animation de l'intersyndicale et la construction des mobilisations pour mettre en échec les tentatives de destruction de notre modèle social.

Dans l'éducation, le SNES, premier syndicat du second degré, doit affirmer ses choix, ses revendications et ses mandats pour permettre la mobilisation de la profession.

La CA académique appelle tous les collègues à participer au Conseil syndical académique la veille de la prérentrée pour construire collectivement les mobilisations dans l'éducation (réforme du collège et ses conséquences – LSU, DNB -, réforme annoncée du Bac, autonomie des établissements...) et pour la fonction publique (revalorisation, réforme du code du travail, attaque contre les retraites et la protection sociale...).

Adoptée à l'unanimité des 17 présents

Macron, un ami qui vous veut du bien ?

Aussitôt installés dans leurs fonctions, le Président de la République et sa majorité ont continué leur cinéma de prétendus jeunes espoirs.

La grande illusion

Il n'est pas besoin d'être grand spécialiste pour voir que ce gouvernement et ses soutiens participent à une opération de ricolage de vieilles lunes et de recyclage de politiciens qui prétendent se faire passer pour de jeunes premiers. Le discours de politique générale d'Édouard Philippe, issu des rangs de LR et fils spirituel de Juppé, est emblématique des orientations choisies. Comme dans *Le Guépard*, on nous rejoue la séquence : « il faut que tout change pour que rien ne change. », avec comme têtes d'affiche les Gattaz, Bayrou et autres constructifs de tout poil.

L'arnaque

Pourtant, le fait marquant des législatives est bien la progression spectaculaire et inquiétante de l'abstention. Et l'on voudrait nous faire croire qu'il y a adhésion au projet. Mais le principal enseignement du scrutin est que le projet de société porté par En Marche se qualifie par défaut et ne recueille pas réellement l'adhésion. Et si le SNES-FSU ne fera pas de procès en illégitimité (élections obligent), en revanche il en tire la conclusion que le Président de la République n'a pas obtenu de blanc-seing. Par ailleurs, les députés de la majorité présidentielle sont loin de pouvoir prétendre représenter la diversité des électeurs, les élus LREM ayant un profil sociologique endogame et les cadres et les professions intellectuelles étant surreprésentés en leur sein.

Affreux, sales et méchants

Selon le politologue Jérôme Sainte-Marie, Macron « incarne parfaitement cette réunification idéologique et sociale de la bourgeoisie française pour donner aux réformes la plus grande force propulsive possible ». « Les élites des deux bords se retrouvent idéologiquement » et se sont « réunifiées sous la forme du bloc élitare ».

On n'oubliera pas non plus que le FN a progressé en voix par rapport à 2002 à la présidentielle et, malgré son échec relatif aux législatives, il continue à s'enraciner. La menace est donc double et tout laisse entendre qu'on poursuivra, voire accentuera les politiques libérales qui nourrissent la désespérance des classes populaires.

On connaît la chanson

Il appartient au SNES de bien lire et décrypter le programme du parti présidentiel LREM (qu'il faut lire comme *La Rigueur En Marche !*) : suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, baisse des cotisations chômage et maladie sur les salaires (au risque de fragiliser encore plus la Protection Sociale), libéralisation du marché du travail, hausse de la CSG, réforme du système des retraites; Pour les Fonctions Publiques, les objectifs posés par Emmanuel Macron sont lourds : refonte des statuts, retraites par points, autonomie renforcée des établissements, rémunération au mérite, restauration du jour de carence en cas d'arrêt maladie et retour au dogme du gel du point d'indice. Autant de poncifs chers aux libéraux.

La belle équipe

Le gouvernement, sa majorité et ses affidés ne peuvent prétendre parler au nom du peuple, et encore moins gouverner par ordonnances, au mépris de la démocratie sociale. Si la situation n'est pas favorable aux salariés, retraités et privés d'emploi, elle ne changera que par les luttes. Le SNES et la FSU devront donc jouer tout leur rôle en développant un syndicalisme de conquête, en s'opposant aux projets portant atteinte au droits des salariés et des fonctionnaires et en contribuant à des mobilisations unitaires avec les organisations syndicales disponibles. Dès la prérentrée, syndiquons largement et reformons la belle Équipe.

Coup de tête

Dans le domaine éducatif, le SNES mettra en place dès la rentrée des heures d'information syndicale et des réunions de bassin pour expliquer et dénoncer les dangers de la réforme du Bac, les dérives induites par le concept d'autonomie, notamment dans le cadre de l'assouplissement de la réforme du collège. Nous serons alors à l'écoute de vos propositions et en débattons en vue du prochain congrès.

Avec la FSU, il faut aussi prévoir d'investir nos forces aux côtés des Fédérations de Fonctionnaires pour lutter contre le gel du point d'indice, la hausse de la CSG, le retour du jour de carence et le refus de la précarité car notre objectif est de gagner la bataille de la revalorisation et du recrutement de titulaires à la hauteur des besoins.

Gardons aussi de la détermination sur le plan interprofessionnel pour mener campagne contre la future Loi Travail, la retraite par points et la fiscalisation rampante de la Protection sociale.

C'est dans un esprit de combativité qu'il faut profiter des vacances. À la rentrée, tous ensemble, secouons le système en donnant des Coup(s) de tête au néo-conservatisme macronien !

Jean-Louis Mollard

Pour une rentrée en musique : batucadas et chants de lutte !

Il n'est peut-être pas si solide qu'il n'y paraît, le Macron, avec sa majorité en carton électoral. Mais son arrivée au pouvoir annonce de nouvelles régressions imminentes.

Au menu : code du travail, formation professionnelle, assurance chômage, retraites à la sauce rigueur, massacre de la fonction publique territoriale... Et en guise de plat principal un bon morceau de mesures liberticides, qui se déclinent à travers la normalisation de l'état d'urgence et une politique internationale militariste et impérialiste. Ces réjouissances, quasi toutes annoncées, représentent une nouvelle étape



dans la mise en place de projets qui ne sont pas nouveaux et s'inscrivent dans la continuité Sarkozy-Hollande. C'est le cas pour la casse du droit du travail, de la Sécu, des retraites. C'est le cas pour les restrictions de plus en plus importantes de nos droits et libertés essentielles avec l'état d'urgence permanent. C'est aussi le cas dans l'éducation. Si l'on est passé d'une pseudo-progressiste à un réac assumé comme ministre, le fond du projet patronal pour nos métiers reste d'actualité. « Autonomisation » (des chefs d'établissement), « souplesse » et « adaptabilité » imposées à des personnels par ailleurs ligotés par du management plus ou moins violent, les manques de moyens et l'obligation obsessionnelle d'évaluation et de fichage de tout et n'importe quoi.

Macron, pas 5 ans !

Il va donc vite falloir reprendre la main. Après l'arrêt des mobilisations contre la loi El-Khomri à l'automne 2016, après la pause électorale de ce printemps, des structures unitaires s'y sont attelées, centrées sur la lutte contre la nouvelle « loi travail ».

L'intersyndicale, encore très réduite, doit être renforcée. L'appel à une journée de grève et de rencontre des secteurs mobilisés, le 12 septembre, offre un rendez-vous important.

Le Front social est lui un réseau d'organisations (syndicales et associatives) et de personnes, né le 22 avril. Il vise à construire un rapport de force pour obtenir l'abrogation de la loi El-Khomri, pour mettre un coup d'arrêt aux politiques de destructions sociales. Les 19 juin, 14 juillet ont été de premières journées de mobilisation pour organiser la riposte. À Grenoble, l'AG « Front social » du 22 août (18h) à la Bourse du travail est une étape de plus pour préparer la rentrée. Il va en effet falloir accélérer le rythme très vite pour réussir les premiers rendez-vous annoncés, pour l'instant les 12 septembre et 20 septembre (jour où le gouvernement Macron prévoit d'entériner ses ordonnances).

Vite reprendre la main

Les enseignant/es, et la fonction publique en général, devront cette fois être au rendez-vous. Des grèves massives et répétées de fonctionnaires font partie des outils essentiels dont a besoin de mouvement social. Contrairement à l'année dernière, il s'agit de prendre une réelle place dans les grèves, les fronts unitaires, d'adopter des positions combatives. Le Snes et la Fsu doivent s'engager pleinement dans ce sens. Non seulement parce que l'attaque contre le droit du travail ne limite pas au privé les régressions prévisibles. Non seulement parce que les premières mesures et le programme de Macron sont clairs quant à ce qui nous attend dans la fonction publique. Mais aussi parce que l'échec de la lutte contre la loi travail nous a rappelé ce que nous avons déjà expérimenté en 2010 : sans une grève générale unitaire et un blocage réel de l'économie du pays, il ne peut y avoir de rempart contre les attaques de plus en plus violentes de la bourgeoisie. Et pas non plus de reprise de l'offensive sociale, seule à même de proposer l'alternative progressiste dont nous avons un besoin urgent.

Chrystelle et Thibaut, pour les élu/es E.E. à la C.A.

Mouvement des enseignants du second degré : la pénurie, c'est maintenant !

Déclaration faite par le SNES-FSU lors de l'ouverture des FPMA

Le mouvement des enseignants du second degré s'ouvre dans un contexte inédit. La crise de recrutement sévit plus que jamais et se traduit sur le terrain par une pénurie massive d'enseignants : à l'issue du projet de mouvement tel que le rectorat nous l'a communiqué, ce sont 177 postes en établissement qui restent vacants, soit, pour donner une représentation en nombre, près d'un demi-poste dans chaque établissement de notre académie qui en compte autour de 350. À ce nombre proprement édifiant, il faut encore ajouter la fermeture de 55 zones de remplacement. Bien sûr, les manques ne sont pas les mêmes dans toutes les disciplines, et la situation est plus catastrophique pour certains enseignements que pour d'autres. Le choix déjà fait l'an dernier d'assécher le vivier de titulaires remplaçants, que nous avons dénoncé, perdure cette année et s'amplifie, sans résoudre les difficultés importantes que nous avons pointées.

L'absence de toute perspective sérieuse de revalorisation de nos métiers (salaires, même s'il y a une ouverture timide avec les mesures récentes sur les carrières et rémunération des fonctionnaires, on reste très loin du compte, et conditions de travail), tout comme les conditions d'entrée dans le métier vraiment difficiles faites à nos jeunes collègues contribuent largement à cette situation. Pire, la réforme du collège, imposée contre plus de 80% des personnels, a encore alourdi la charge de travail, sans apporter de réponses ni aux difficultés des élèves, ni à la pénibilité de nos métiers.

La crise de recrutement dans le second degré n'est pas un concept, elle se traduira concrètement à cette rentrée par un manque jamais atteint de professeurs titulaires devant élèves dès la rentrée et de remplaçants dans plusieurs disciplines. Nous soulignons notre inquiétude très vive du recours massif à la précarité que va engendrer cette situation. Les besoins sont importants, et nous interpellons ici le nouveau pouvoir en place sur l'urgence et la nécessité d'organiser des modalités sérieuses de pré recrutement, et d'envisager des voies de titularisation.

Ce recours massif à la précarité qui va être nécessaire si l'on veut assurer le fonctionnement pérenne du Service Public d'Éducation, en un mot de notre École, nous inquiète sérieusement, et peut suggérer les situations qu'ont pu connaître la Poste ou France Télécom par le passé.

Nous, SNES-FSU, souhaitons attirer l'attention sur l'importance de l'École pour toute société et son projet de démocratie. Le Service Public est le seul à pouvoir garantir l'égalité de traitement des citoyens sur tout le territoire et l'indépendance des agents au service de la population.

Corinne Baffert

Nouveau cadre de gestion des contractuels

Suite à la publication de la circulaire nationale quelques jours avant le premier tour des élections présidentielles, la déclinaison académique, fruit de plusieurs groupes de travail, a pu être examinée au Comité technique académique de juin.

- Au niveau national, le SNES-FSU a acquis des avancées intéressantes pour les collègues, comme le fait :
- qu'ils puissent être recrutés pour une année scolaire sur une zone, à l'instar des TZR, permettant ainsi une rémunération stable,
 - qu'un remplacement sur besoin permanent débutant courant septembre, débouche sur un contrat jusqu'au 31 août de l'année suivante,
 - qu'un besoin de 10 mois se traduit par un contrat de 1 an,
 - que l'évaluation des contractuels se déroule selon le modèle des titulaires,
 - que l'entretien obligatoire en cas de non renouvellement puisse avoir lieu en présence d'un représentant syndical, etc.

Au niveau académique, la priorité de la formation a été rappelée. Enfin, les élus de la FSU sont intervenus jusqu'au dernier moment du CTA pour que l'évaluation des contractuels se fasse sur le même modèle que celle des titulaires, en obtenant en séance que la référence à un auto-positionnement obligatoire soit supprimée.

François Lecointe

Hors classe des certifiés : 2017, année de la transition

Déclaration faite par le SNES-FSU lors de la CAPA

Née de la revalorisation de 1989 gagnée par le SNES-FSU, la hors-classe est l'exemple du succès de la lutte des personnels à l'appel de leur organisation syndicale. Initialement prévue pour 15 % de chaque corps, elle est devenue un débouché de carrière de masse, représentant aujourd'hui plus de 25 % de chaque corps (certifiés : 25,5 %). Ainsi, en 2015, plus de 86 % des collègues partant en retraite étaient hors-classe.

La revendication historique et constante du SNES-FSU d'un accès à la hors-classe pour tous avant la fin de la carrière, actée depuis 2014 par le ministère à l'issue des discussions sur le métier des enseignants, est sur le point d'aboutir. En effet, dans le cadre des mesures « PPCR » est désormais établi le principe selon lequel tous les professeurs et CPE ont « vocation à dérouler une carrière complète sur au moins deux grades », c'est-à-dire à atteindre le dernier échelon de la hors-classe avant le départ en retraite. Ce sera aussi le cas désormais des CO-Psy, seul corps privé d'une hors classe depuis 89, avec la création du corps des Psy-EN.

Les notes de service ministérielles parues au BOEN du 22 décembre 2016, fixant le cadre et les modalités d'accès à la hors-classe pour les professeurs certifiés, agrégés et les CPE, confirment cette avancée très importante, résultat du travail opiniâtre de nos élu-e-s en amont et pendant les Commissions administratives paritaires (CAP), à porter au crédit du SNES-FSU.

L'accès à la hors-classe pour tous les collègues demeure l'une de nos revendications majeures et un enjeu primordial pour les fins de carrière. Cet objectif est presque atteint, inscrit en préambule des directives ministérielles pour 2017.

Pourtant, des inégalités perdurent. Selon leur discipline ou leur établissement, les personnels sont évalués différemment et des collègues risquent encore de partir à la retraite sans cette promotion, en contradiction avec les évolutions récentes de carrière. Cette année encore, subsistent un certain nombre d'avis défavorables tandis que des collègues parmi les plus âgés peuvent être victimes d'une carrière ralentie.

Les élus du SNES FSU demanderont donc, cette année encore :

- L'abandon des avis « défavorables » et leur réintégration à leur rang des collègues concernés ;
- Le reclassement des collègues les plus âgés à un rang leur permettant de bénéficier d'une promotion.

Les commissaires paritaires certifiés du SNES-FSU

Retraite : cela se prépare !

Vous pensez à prendre votre retraite et vous souhaitez une aide pour établir ou vérifier votre dossier de retraite.

Exemples de questions que nous avons régulièrement :

- *je ne comprends pas la différence entre la durée d'assurance et mes trimestres cotisés ;*
- *comment se calcule le montant de ma pension ?*
- *j'ai effectué une partie de ma carrière à l'étranger : comment cela est-il pris en compte ?*
- *Je pense avoir le droit de partir à 60 ans au titre d'une carrière longue : les bonifications sont elles prises en compte ? Les arrêts maladie ?*
- *puis-je prendre ma retraite au milieu du mois ?*
- *quels sont les délais pour déposer un dossier de départ en retraite ? Peut-on changer d'avis sur la date du départ et demander un report ?*

Au secteur retraité de la section académique du SNES-FSU, nous pouvons répondre à vos questions par téléphone, par mail ou vous recevoir sur rendez-vous.

Nous assurons une permanence le mercredi après-midi toutes les deux semaines.

*Claudette Combe et Joëlle Guillaume,
Responsables académiques du secteur retraités S3 Grenoble*

Futur(e)s retraité(e)s, n'oubliez pas de vous syndiquer lorsque vous serez en retraite !

Beaucoup d'entre nous partent à la retraite avec soulagement vu la dégradation des conditions de vie et de travail, avec nostalgie aussi, car être enseignant pendant des dizaines et des dizaines d'années ne s'efface pas.

Partir à la retraite, c'est d'abord éprouver un grand sentiment de liberté : enfin la possibilité de réaliser des projets qui dorment au fond des mémoires ; c'est aussi quitter un monde professionnel familier avec ses engagements multiples dont le SNES faisait partie.

Le SNES n'a pas pour autant disparu de votre horizon si vous avez à cœur de vivre une retraite responsable, dans le droit fil de votre engagement passé. Une fois mises de côté les préoccupations professionnelles, le SNES peut être pour vous le lieu d'une participation tout aussi active à la vie sociale et publique de notre pays par le biais des outils de réflexion et d'action que sont les sections départementales de retraités du SNES, de la FSU, et de la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique) à laquelle le SNES est affilié aux côtés d'autres syndicats de la Fonction Publique.

De toute façon, quitter le devant du tableau ce n'est pas se mettre en marge. Les politiques d'austérité provoquent des ravages. La réalité ne laisse pas longtemps aux retraité(e)s le temps de rêver : dégradation accélérée du montant et gel des pensions avec une désindexation « larvée », pouvoir d'achat en berne pour tous, démantèlement progressif de notre système solidaire de santé et de protection sociale, accès aux soins rendu de plus en plus difficile, asphyxie des services publics, effets très négatifs des réformes successives des retraites...L'augmentation de 1,7 point de la csg pour les pensions de plus de 1181 euros sans contrepartie (coût 34 euros par mois pour une pension de 2000 euros) vont encore aggraver la situation

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement est réduite à son premier volet (le maintien à domicile et la réforme de l'APA) et sa mise en oeuvre confirme toutes ses insuffisances La douloureuse question des EHPAD n'est plus à l'ordre du jour. La FSU siège dans les deux instances mises en place par la loi (Haut conseil et Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie): il importe que les CDCA dont les compétences sont importantes(APA, logement, schémas de santé...) soient tous mis en place rapidement

Mais par ailleurs, les retraités et leurs organisations syndicales ont de plus en plus de mal à être reconnus officiellement et institutionnellement.

L'engagement syndical des retraités est aussi intergénérationnel. Les projets du gouvernement Macron sont particulièrement nocifs: retraite par comptes notionnels qui met en cause le code des pensions et la fonction publique, attaque contre l'Ecole, suppressions d'emplois dans la Fonction publique... La destruction programmée du droit du travail est une attaque contre tous les salariés et contre les jeunes. Les politiques autoritaires contre les libertés fondamentales (assignations à domiciles non justifiées, menaces contre le droit à manifester...), les coups portés à la démocratie par le recours au 49-3 notamment, le maintien de l'état d'urgence nous concernent aussi en tant que citoyens qui défendons des valeurs.

Pour défendre les revendications spécifiques aux retraités, pour défendre les revendications intergénérationnelles, il faut se retrouver, se rassembler. Pour imposer d'autres choix économiques, politiques et sociaux ; une mobilisation massive, retraités et actifs, est indispensable.

Tourner la page d'une carrière professionnelle ne conduit pas à renoncer à l'engagement syndical, c'est pourquoi vous avez votre place dans votre section syndicale SNES de retraités. Vous pourrez défendre vos droits de retraité.e.s, participer aux actions unitaires intersyndicales initiées par le groupe des neuf (retraité.e.s de la CGT, FO, CFTC, CGC, Solidaires, FSU, FGR-FP, LSR, UNRPA) pour ne laisser personne décider à votre place et lutter avec les actifs.

Section académique du SNES-FSU

16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403
Saint Martin d'Hères Cedex

mél : s3gre@sn.es.edu

Tél. : 04.76.62.83.30
Fax : 04.76.62.29.64

Site internet académique :
www.grenoble.snes.edu

Vous recevrez les publications du SNES et de la FSU et, en tant que retraités, l'US-Retraités, le supplément « Retraités » « Pour » et la revue de la FGR-FP.

La convivialité, la solidarité et la bonne humeur sont des vertus collectives qui vont de pair avec l'activité syndicale et les retraités se font fort de le rappeler lorsqu'ils se retrouvent.

Les sections départementales du SNES et de la FSU pourront vous mettre en relation avec votre section de retraités du SNES et votre SFR départementale. Lors de son dernier congrès, le SNES a acté la continuité du lien actifs-retraités. C'est une réalité dans l'académie de Grenoble (voir page 8) ; nous vous invitons à faire vivre ce lien avec nous.

Rentrée des S1, un moment clé

Originalité et richesse du SNES-FSU, la section d'établissement (S1 dans le jargon), est la clé du renforcement et de la pérennité de notre syndicat (syndicalisation), de la construction de nos orientations (préparation des instances et congrès) et de notre audience dans les débats publics (actions). La fin de l'année scolaire et la rentrée sont des moments d'une importance rare : selon les mutations, les départs en retraites, les arrivées nouvelles dans l'établissement, la physionomie du S1 peut changer très vite, ainsi que les conditions de son animation.

Il est essentiel et vital pour le SNES-FSU que dès la prérentrée, les adhérents de chaque établissement se préoccupent de se reconnaître et de s'organiser, d'accueillir les nouveaux collègues, de relancer les anciens adhérents non à jour. Il n'y a pas d'autre prérequis à l'adhésion au SNES-FSU que de travailler (ou d'avoir travaillé) dans le champ du second degré. La question de l'orientation syndicale est seconde : ce sont les adhérents qui la déterminent dans le cadre des instances statutaires.

Il est également indispensable que la section départementale (S2) et la section académique (S3) soient informées des modifications de bureau de S1 comme des problèmes rencontrés localement pour pouvoir apporter la meilleure aide possible. Les militants des S2 et du S3 sont également disponibles pour intervenir dans vos S1 dès la semaine de rentrée. N'hésitez pas à faire appel à eux.

Rendez-vous le 31 août au Conseil syndical académique à la Bourse du travail de Grenoble.

Jacques Agnès

Les mots croisés de Jacques Agnès

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															
II															
III															
IV															
V															
VI															
VII															
VIII															
IX															
X															
XI															
XII															
XIII															
XIV															
XV															

Verticalement.

- Après elles le déluge ?
- Plus grave et plus durable que la blessure. Guide sur la planche.
- Un roi de bourgogne qui n'était pas fils de Higgs. Un sigle qui fit un bref passage dans le paysage. Se rêve étoile.
- Baie à l'oreille. Modalités d'examens. Que les armes lui cèdent !
- Iront-ils loger ailleurs, comme dit la chanson ? Une belle plante qui grimpe.
- A la tête d'Ibiza. Interrogatif. Marotte pédagogique à la mode.
- Une conquête menacée.
- Marque du premier groupe. Une station balnéaire dont les proches voisins ne passent pas leurs vacances ensemble. Initiales d'une inoubliable Angelica Sedara.
- Ville de Flandres ou acteurs père et fils. Enduire de sacré.
- Le temps des amours. Alimente l'Oubangui. Types de pénitenciers. Votre revue préférée.
- Carrés ou montants, ils ont deux plans. Vues de l'esprit ?
- Mouvements d'ensemble pas toujours maîtrisés. A fait couler beaucoup d'encre, de salive, de sueur ou d'écume en fin d'année de collège.
- Ils n'ont pas un poil blanc. Le récif de corail. Son action peut se heurter à l'obsolescence programmée ou au contraire s'en servir.
- Peut recevoir du plomb. Vieux royaume ou vieille rue de Brest. Nous travaillons pour lui.
- Nattes. Donc appris. Retires.

Horizontalement.

- Artisan de la 7.
- Ils font du neuf avec de vieilles lunes. Les précédents n'en manquent pas.
- Non dits. Terre ou querelle, elle ne produit rien.
- Qualifie des inspirations vieilles comme l'humanité. Caractères anciens.
- Mis à disposition des fédérations sportives. Plus que courroucées.
- Passé à l'oreille. Bonne au propre, on en veut plus au figuré. Réfléchit quand il n'est pas UNSA.
- Attacher. Types du Latran. Prenais connaissance d'un écrit.
- Votre magazine préféré. Remplit ou vide le marais. Possessif.
- A vérifier en septembre. Favorise l'intégration scolaire. Sur l'Ouvèze.
- Monte sur les planches à l'envers. Abeille charpentière.
- Le festin d'Esau. Insecticide bio.
- Venu. Gamin de Paris. Prénom d'un qui fit un beau voyage. Saint manchot.
- On peut douter de l'efficacité de sa méthode de drague, quelles que soient ses qualités formelles. Truite bretonne.
- Niveau. Son homme est quelconque. Ancien bonjour.
- Son port et son cimetière furent chantés. Des caractéristiques dominées ou des mesures qui tirent vers le bas.

Formation syndicale... un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

Stages syndicaux du SNES-FSU

Tout le monde peut en faire le constat en consultant l'offre de stages du rectorat, la formation continue diminue d'année en année, avec des formations qui sont de plus en plus en distanciel, devant un ordinateur. Et rien ne sert de rappeler l'épisode que tous les collègues en collège ont connu avec les formations-formatages, qui ont épuisées les crédits de formation continue !

La formation syndicale se retrouve aujourd'hui le seul lieu où l'on peut s'informer de ses droits (c'est normal pour un stage syndical !), construire ensemble nos revendications et nos actions (c'est à la base du SNES-FSU !) et partager entre collègues autour de ses pratiques, ses expériences, ses doutes, ses questionnements...

Bref, c'est le seul espace où la profession a la parole et où elle peut prendre le temps d'échanger, de construire une véritable École émancipatrice.

Les stages syndicaux sont ouverts à toutes et tous, syndiqué-e-s ou non, et ils donnent lieu à une autorisation d'absence de droit rémunérée, si la demande est déposée un mois avant. Alors, demandez le programme !

Stage LSU : quelle évaluation pour quelle école ?

Ce stage est organisé avec le SNUipp 38, le SNEP et le SNUEP-FSU
Mardi 10 octobre 2017 à la bourse du travail de Grenoble

Stage Différenciation pédagogique

Date à confirmer en décembre... Suivez l'actualité sur www.grenoble.snes.edu

Les stages incontournables à destinations des stagiaires

Mardi 14 novembre à la bourse du travail de Grenoble

Mardi 21 novembre à Chambéry (lieu à confirmer)

Stage à destination des psychologues des 1^{er} et 2nd degrés

Mardi 17 octobre à la bourse du travail de Grenoble

Stage généraliste pour les néotitulaires

pour faire le point sur les droits, les carrières et les chantiers de l'École (les collègues plus anciens sont également les bienvenus !)

Jeudi 19 octobre à la bourse du travail de Grenoble

Sans oublier des États généraux des SEGPA avant Noël, un stage autour de la prévention des risques psycho-sociaux dans l'Éducation nationale, les contractuels, les TZR... et tous les stages départementaux sur les Conseils d'administration, la DHG, les AED, etc.

Suivez l'actualité, retrouvez tout le programme, les modalités pratiques et inscrivez-vous sur www.grenoble.snes.edu